

## **La vaccination**

La consultation de prévention et de vaccination est un acte technique requérant compétence et habileté de la part du praticien. Mélange de connaissance et de communication, rendez-vous rare permettant d'aborder des sujets laissés de côté, elle est la pierre angulaire dans la construction d'une relation de confiance entre le praticien et ses clients.

La consultation est le moment d'un examen approfondi. Au cours de celui-ci, le vétérinaire évalue l'état de santé de l'animal et vérifie qu'il peut recevoir le vaccin.

Le principe du vaccin est d'injecter des germes ou microbes atténués et affaiblis dans l'organisme de l'animal à protéger, de sorte que le système de défense du chiot puisse rapidement développer une immunité et donc une protection contre les maladies correspondantes.

Le nouveau-né n'est pas capable de répondre précocement à une infection. Mais grâce au colostrum, le premier lait sécrété par les mamelles de la maman durant les 18 premières heures après la mise-bas, le chiot reçoit la protection nécessaire. Malheureusement cette protection ne dure que quelques semaines, d'où l'importance de vacciner l'animal précocement dès la 8<sup>e</sup> semaine.

Pour induire une bonne protection il est essentiel que le chiot soit en bonne santé, subissant le moins de stress possible, correctement nourri et vacciné.

Un deuxième vaccin effectué dans 3-4 semaines suivantes complète la primo-vaccination. Dès lors un rappel annuel est dans la plus part des cas suffisant.